



## Compte-rendu de l'audience avec la DGESCO 3 novembre 2016

Catherine Prinz et Alain Vrignaud

Présent-e-s pour la DGESCO : Brigitte Doriath, sous directrice de la DGESCO, responsable voie professionnelle, Brigitte Trocmé responsable des CPC.

Pour la CGT Educ'action : Catherine Prinz, Alain Vrignaud secrétaires nationaux co-responsables du pôle EP.

La DGESCO nous a annoncé qu'une concertation était ouverte entre le ministère et les OS sur la question du diplôme intermédiaire (DI) dans le cursus du bac pro 3 ans. Cette question vient, officiellement, à la suite des réunions « bilan » que le ministère a organisé sur les réformes du lycée mais aussi, ne soyons pas naïf, dans la logique des blocs de compétence qui se met progressivement en place depuis la loi du 5 mars 2014, la création du Compte Personnel de Formation (CPF) et l'introduction des blocs de compétences.

Nous ne sommes pas opposés, par principe, à une discussion sur le DI (diplôme de niveau V), sa place dans le cursus, son mode de délivrance, et à la réalité de sa capacité d'insertion professionnelle pour les élèves n'ayant pas obtenu le baccalauréat professionnel, diplôme de niveau IV.

Lors de l'examen de nos repères revendicatifs en 2014 nous n'avions pas formulé de propositions précises sur l'organisation de ce DI puisque nous nous situons dans un rejet global de la réforme du bac pro en 3 ans. Nous sommes pour une diversification des parcours et l'existence de parcours en 4 ans (2 + 2), avec une étape BEP/CAP (en 2 ans), pour les candidat-e-s dont l'obtention du baccalauréat professionnel n'est pas possible autrement.

Nous avons par contre mandat en ce qui concerne :

- le maintien d'un diplôme de niveau V comme « *filet de sécurité* » pour les élèves n'obtenant pas le diplôme de niveau IV
- Le refus du CCF comme mode d'obtention du diplôme (niveau V comme niveau IV)
- La dénonciation des conditions de travail, largement dégradées depuis la réforme, notamment avec la pression certificative très lourde durant le cursus de 3 ans.
- Notre attachement à l'existence de diplômes nationaux, reconnus dans les conventions collectives, par rapport à toute autre forme de certification qui ne peuvent pas s'y substituer du type « *Blocs de compétence* », livret de compétences, certificat divers et variés...

Une nouvelle réunion est prévue au ministère le **17 novembre** pour faire le point des réponses syndicales aux propositions de la DGESCO.

Dès le début de la discussion la DGESCO a affirmé sa volonté de séparer le CAP du diplôme intermédiaire. Le CAP ne s'obtiendrait plus qu'à l'issue d'une formation spécifique de deux ans et non plus comme éventuel diplôme intermédiaire du bac pro en 3 ans comme c'est aujourd'hui le cas pour certaines spécialités de bac pro (peu nombreuses en terme de flux d'élèves).

La DGESCO a établi 4 scénarios :

1. Un DI dont l'évaluation serait intégrée à celle du bac pro, se passant donc en fin de cursus 3 ans. Un système de ce type a existé il y a plus de vingt ans pour les élèves de BEP qui pouvait obtenir un CAP en cas d'échec au BEP. Les diplômes étaient tous les deux de niveau V.
2. Délivrance d'un « certificat » de fin de cycle si la moyenne obtenue aux épreuves du bac est entre 8 et 10. Des certificats de ce type existent déjà dans les trois voies. On les trouve mentionnés sur plusieurs sites d'académies et sont délivrés aux élèves ajournés du bac ayant obtenu au moins 8 de moyenne aux épreuves du bac.
3. DI délivré lors du parcours, à partir de la fin de la première pro, sur avis et décision de l'équipe pédagogique.
4. Des épreuves anticipées du bac pro en fin de première (PSE, Eco gestion, certaines épreuves pro).

## Nos premières réflexions :

Nous ne sommes pas indifférents à ce qui peut bouger dans l'organisation pédagogique du cursus 3 ans, même si nous continuons à dénoncer très fermement cette « rénovation ».

Nous avons fait le forcing pour diminuer la pression certificative et obtenir le rétablissement d'épreuves ponctuelles (PSE, Eco gestion, Eco droit). Nous avons obtenu la suppression des CCF en classe de seconde professionnelle.

**Tout ceci est à mettre à l'actif de la CGT Educ'action**

**Tout ce qui peut alléger le travail des enseignant-e-s dans l'organisation du bac pro et du DI n'est pas à négliger. Mais cela ne doit pas se faire au détriment d'autres considérants importants pour nous : la qualité de la formation, la valeur des diplômes, la lutte contre les sorties sans qualification.**

## Quelques remarques sur les différents scénarios

1. Le scénario 1 permet de garder le filet de sécurité diplôme niveau V. Il supprime l'organisation des CCF et des épreuves ponctuelles en première et allège donc le travail. Il rend du temps de formation dans les horaires de première pro.

Par contre il complexifie l'organisation des épreuves en terminale et nécessite un travail de réécriture en CPC de l'organisation d'une épreuve à double finalité niveau V et niveau IV. Cela ne semble pas trop difficile pour les épreuves d'enseignement général mais plus délicat pour les épreuves professionnelles. **L'avis des camarades PLP des spécialités professionnelles est déterminant dans ce choix.**

Pour ce scénario 1 Le DI ne peut plus être obtenu avant la fin des 3 ans. Il est intermédiaire de niveau mais plus dans le cursus. Les élèves qui abandonnaient le cursus après la classe de première en ayant le DI sont-ils si nombreux ? Nous avons à plusieurs reprises demandé des statistiques là-dessus mais le ministère se déclare dans l'incapacité de les fournir.

2. Le scénario 2 est très simple à mettre en œuvre, il supprime toute épreuve de certification niveau V.

**On ne parle plus de diplôme mais seulement de certificat.** Quelle est sa valeur ? Aucune dans les conventions collectives. En termes d'insertion professionnelle ? (on peut aussi s'interroger sur l'insertion professionnelle même avec un DI, quelle que soit la forme de celui-ci, pour certaines spécialités)

Est-il satisfaisant d'acter qu'un candidat qui a obtenu 8,5 de moyenne à un diplôme de niveau IV est d'un niveau V ?

3. Le scénario 3 permet de garder l'appellation « diplôme » et peut facilement être mis en place. Par contre les conditions dans lesquelles il serait délivré en feraient un **diplôme maison** dont les critères d'obtention seraient encore **plus subjectifs** qu'à l'heure actuelle. Il correspond à la logique du livret de compétences.
4. Le scénario 4 ne concerne que le baccalauréat puisqu'il s'agit d'épreuves anticipées du baccalauréat. Il permet de concentrer des volumes horaires sur les deux premières années du cursus pour leur donner plus de cohérence et d'alléger les épreuves (CCF ou ponctuelles) de terminale. **Mais il supprime le diplôme intermédiaire.**  
Ce scénario 4 n'est pas contradictoire avec les scénarios précédents si les épreuves anticipées sont aussi conçues avec la double évaluation niveau V et IV.

Ce dossier n'est pas mineur en terme d'organisation pédagogique, de temps de travail, d'évolution des processus de certification, de reconnaissance des différents niveaux de qualification.

A ce titre le scénario 1 est celui qui correspond le mieux aux orientations de la CGT même si c'est le plus complexe à mettre en œuvre pour l'administration (travail conséquent des CPC) et va demander, dans un premier temps, un travail d'adaptation pour nos collègues dans la définition des épreuves de terminales bac pro (double niveau). Sur le moyen terme ce scénario conserve le diplôme intermédiaire, comme diplôme de niveau V, filet de sécurité aux sorties sans qualification. Il n'ouvre pas la voie à d'autres types de certifications dangereuses (blocs de compétence, livret ...).

C'est pourquoi la CGT a décidé de demander à tous les camarades de nous faire part de leur réflexion sur l'évolution du DI et d'augmenter ainsi notre capacité le 17 Novembre à peser favorablement sur les conditions de travail des personnels et sur la qualité de notre enseignement. **Les camarades PLP d'enseignement professionnel des spécialités professionnelles** sont fortement sollicités.